



Province de Québec

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ DE CE QUI SUI

par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Le rôle de perception pour l'année 2012 est complété et déposé au bureau de la municipalité et que toutes personnes dont les noms y apparaissent, comme sujettes au paiement des taxes ou montants divers, sont tenues de les payer dans les trente jours de la date figurant sur les comptes transmis.

DONNÉ à ADSTOCK, ce vingt-troisième jour de janvier de l'an deux mil douze.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Jean-Rock Turgeon